



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°21

Date de la réunion : Réunion du Lundi 09 Février 2026

Lieu : DSFM – 2 rue Bellanger – 76190 YVETOT

Présidence : Mme Laetitia HANOUET

Membres présents : Mme Nathalie FRIBOULET – M Harry HECKMANN – Mr Pierre LECORNU

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'une utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECORDS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Commissions Féminine sont susceptible de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 100 des Règlements Généraux de la L.F.N.



Journée du 04 Février 2026

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 55093562 CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21 / O. PAVILLAIS 21

Rencontre du 13 Décembre 2025 remis le 04 Février 2026 et non joué.

Forfait non déclaré O. PAVILLAIS 21

La Commission, après en avoir délibéré, donne :

- Match perdu avec 0 point au O. PAVILLAIS 21 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier CS SERVICES MUNICIPAUX LA HAVRE 21 sur le score de 3 buts à 0.

**La Présidente de la
commission**

Mme Laetitia HANOUET

**Le secrétaire de la
commission**

Pierre LECORNU